

NOTE d'ANALYSE - ISSUE BRIEF

Mars 2021 | UE - CHINE

UE-CHINE : POUR UN RAPPORT DE FORCE CONSTRUCTIF QUELS ENJEUX AUTOUR DU PRÉ-ACCORD SUR L'INVESTISSEMENT ?

Philippe Coste, Pierre-Noël Giraud, Stéphane Gompertz, Henri de Grossouvre, Fatima Hadj, Brice Lalonde, François Loos, François Quentin, Joël Ruet, Raphaël Schoentgen, Alex Wang, avec Clarisse Comte et Claire Thomas

Au terme de sept années de négociations, l'Union Européenne et la Chine sont parvenues à un accord d'investissement le 30 décembre 2020. Cet accord de principe reste à calibrer en termes juridiques et à ratifier au Parlement européen. Du respect de la propriété intellectuelle aux questions de réciprocité d'accès au marché, en passant par celles de transparence sur les subventions aux entreprises d'État, il aborde aussi des grands principes de gouvernance. Là où Pékin souhaite y voir la promotion d'un « haut degré d'ouverture », l'UE aspire à travers ce traité à établir une « égalité des conditions de marché ».

Au-delà de ces mantras de « textbooks », l'**activation concrète de ce futur traité** appelle à une coopération UE-Chine d'ampleur, qui ne rime pas pour autant avec un alignement politique. En effet, il faut cibler les opportunités à saisir là où un dialogue constructif peut être mené. L'UE doit alors s'emparer des leviers de discussions possibles avec la Chine, grâce à ses atouts et singularités, et faire valoir ses intérêts stratégiques propres dans un contexte de rivalités actuelles et de négociations futures entre les États-Unis et la Chine. Cette coopération dont le potentiel est d'ailleurs loin d'être traité par cet accord, notamment sur les sujets industriels, doit s'appuyer sur les transitions structurelles actuellement à l'œuvre chez les deux parties (énergétique, industrielle, économique, environnementale, juridique, financière), dans un contexte où chacune d'entre elles souhaite accélérer et rendre soutenables ses propres mutations. Aussi l'accord démontre-t-il tant la nécessité de trouver des débouchés pour rentabiliser de nouvelles technologies « vertes » européennes, que celle pour Pékin d'attirer des investisseurs structurants dans des secteurs stratégiques à moderniser, comme la finance, la santé, ou les services environnementaux.

Surtout, cet accord intervient à un moment clé des transformations économiques des deux zones, et il appelle à **une prise de recul quant aux transitions économiques, industrielles et environnementales engagées**. Encouragées par leurs complémentarités technologiques, par leur influence mondiale, et par un contexte de marché et de spécifications des outils financiers, l'UE et la Chine ont à portée de main l'opportunité d'une coopération à haut potentiel, à condition d'être réaliste et convaincante de chaque côté.

Aussi, pour mener à bien ce projet, il reste à trouver un **équilibre entre les intérêts stratégiques propres à chacun et les objectifs communs sur lesquels s'entendre... et à trouver des pistes pour agir concrètement**.

POINTS CLES

- ▶ Ce traité prévoit l'intensification des relations économiques et commerciales entre l'UE et la Chine. Il garantit aux investisseurs de l'UE un plus large accès à la Chine et contribue aussi à la mise en place de conditions de concurrence plus équilibrées.
- ▶ Des pistes de collaborations sont ici proposées, dans le domaine politique (place de la Chine dans les organisations internationales, polygouvernance), juridique (normes internationales, ESG), industriel (mobilité, décarbonation, rôle des PME), économique, environnemental, scientifique, technologique (transition énergétique, capture du carbone, hydrogène, nucléaire, nouvelles énergies), financier (introduction coordonnée de prix du carbone) et culturel.
- ▶ Il s'agit pour l'UE de faire valoir avant tout et de manière coordonnée avec les pays membres ses intérêts stratégiques lors du processus de ratification.

Rédacteurs : J. Ruet, président du Bridge Tank, C. Thomas et C. Comte, rédactrices au Bridge Tank.

P. Coste est ancien ambassadeur de France
P-N. Giraud est professeur émérite à l'École des mines de Paris
S. Gompertz est ancien ambassadeur de France
H. de Grossouvre est Président d'honneur, Paris-Berlin-Moscou
F. Hadj est Membre de la Communauté « Goalkeeper », Fondation Bill and Melinda Gates
Brice Lalonde est ancien Ministre de l'Environnement
F. Loos est ancien Ministre de l'Industrie et du Commerce Extérieur
F. Quentin est ancien DGA de Thalès et ancien Président du Conseil d'Administration de Huawei France
R. Schoentgen est ancien président d'Hydrogen Europe
A. Wang est Président d'honneur de l'Association Transition Ecologique et Solidaire Française et Chinoise

Ce texte n'engage pas les organisations de ses signataires.

INTRODUCTION : UN ARRIÈRE-PLAN GÉOSTRATÉGIQUE

Après six mois de présidence allemande de l'UE qui avait fait de ce rapprochement une priorité, un accord a été conclu par visioconférence entre Xi Jinping d'une part et Charles Michel, Ursula von der Leyen, Angela Merkel et Emmanuel Macron d'autre part, ce dernier étant payé de retour pour avoir fait avancer la cause pan-européenne en invitant Michel et Merkel à Paris lors de la visite d'État de Xi en France en 2019 — du reste, la France présidera l'UE lors de la ratification finale de cet accord en 2022.

Ce traité marque la volonté des signataires d'engager une nouvelle coopération sino-européenne ambitieuse. Au-delà des enjeux classiques d'une diplomatie économique, cette coopération doit se construire, et se réactualiser, en fonction des transitions structurelles qui caractérisent la conjoncture actuelle, en pleine connaissance des points de convergence et de divergence entre les deux parties. Certaines critiques sur la naïveté ou la précipitation dans lesquelles aurait été conçu cet accord ne tiennent pas, comme en attestent la durée des négociations –sept ans– mais aussi les demandes de réciprocité économique et concernant le travail forcé maintenues jusqu'à terme par l'UE – et acceptées par la Chine. L'Europe, si elle n'est pas naïve, n'est pas non plus idéaliste : les valeurs mises en avant font partie de son *soft power*.

Le défi principal, pour l'UE, est de combiner la puissance et l'équilibre. Comment dès lors appréhender sa position de « puissance d'équilibre » au sein de la gouvernance mondiale, à une époque où le multilatéralisme et l'efficacité de l'ONU font débat ? Plutôt que de se baser uniquement sur la traditionnelle relation bilatérale avec les États-Unis, dont l'interventionnisme s'effrite et la légitimité questionne, l'UE ne devrait-elle pas repenser ses intérêts stratégiques, entre alliance atlantique continuée mais pas alignée, et coopération avec la Chine, même si concurrentielle ? Stratégiquement, l'UE ne doit se fermer entièrement à personne. Tandis que les organisations eurasiennes et eurafricaines montent en puissance, l'heure semble venue pour elle de considérer les autres acteurs de la scène internationale, et de s'appuyer sur ses avantages comparatifs pour faire valoir ses intérêts stratégiques, notamment avec la Chine.

Pour la Chine, l'enjeu se situe ailleurs. Nouvelle puissance mondiale au développement rapide et inédit depuis l'accession au pouvoir de Deng Xiaoping dans les années 70, elle a démontré sa

capacité d'adaptation au sein d'un ordre international pourtant créé en 1945. Du reste, elle n'est devenue membre permanent du Conseil de sécurité qu'en 1971, et n'est entrée à l'OMC qu'en 2001. Quelle doit-être sa place dans ces institutions, et dans d'autres telles que le FMI ? Comment peut-elle mieux s'intégrer à la gouvernance internationale ?

De plus, un autre défi est économique : la Chine doit réussir à transformer son modèle économique pour le rendre compatible avec la préservation de l'environnement. Sur le plan technologique, il s'agit aussi de sortir de la dépendance où elle se trouve envers l'économie et les technologies mondiales, notamment japonaises. Dans ce domaine, la rivalité entre les États-Unis et la Chine alimente un climat de méfiance généralisée. L'industrie manufacturière chinoise a reposé en bonne part pendant les 40 dernières années sur l'obsession de la réduction de coûts par les économies d'échelle, puis sur les économies de gamme : l'internet industriel et le défi de la fabrication intelligente de l'usine 4.0 représentent à ce titre un défi structurant. Financièrement enfin, la Chine gagnerait à prendre une place plus conséquente dans les transactions mondiales, notamment en Afrique où le sommet Chine-Afrique de 2018 a démontré qu'elle y était un acteur majeur sur la dette, mais inexistant sur les capitaux propres ou *equity*.

Ainsi, pour l'Europe comme pour la Chine, l'enjeu est de se réinventer pour mieux s'adapter à un monde en mutation. Pour cela, il est essentiel de refonder une relation bilatérale équilibrée apte à s'intégrer dans la nouvelle donne mondiale. Dans ce contexte, il est intéressant pour les deux parties de chercher comment collaborer pour œuvrer, chacune ou collectivement, vers leurs objectifs centraux. Parmi les points d'application prometteurs, on trouve les secteurs de biens publics mondiaux (l'environnement, la santé), ainsi que les domaines, plus bilatéraux, de complémentarité sur la massification-diversification de secteurs où technologies, services, et données vont de pair (la gestion environnementale, l'urbain, la mobilité, l'industrie 4.0).

La relation bilatérale doit s'inscrire dans une recherche d'équilibre d'intérêts entre l'UE et la Chine, compatible avec les enjeux d'autonomie stratégique conservée de l'UE, l'UE étant appelée à parler d'une voix sur ses intérêts au cours du processus de ratification. La refonte des relations bilatérales recoupe plusieurs champs.

D'un point de vue économique, en lien avec le partenariat sur l'investissement envisagé, il

importe d'identifier les secteurs stratégiques communs. Parmi eux, on compte l'environnement, dont les investissements dans les transitions énergétiques et les technologies qui leur sont associés, les matières minérales, ou encore les matières premières alimentaires. Il est important pour l'UE de passer en revue ses atouts économiques au moment de définir activement les termes d'une coopération bilatérale.

Politiquement, la Chine doit prendre dans les institutions internationales une place à la hauteur de son poids économique et financier, mais aussi les responsabilités qui en découlent.

Sur le plan juridique, il est urgent d'établir des normes compréhensibles et des standards internationaux qui aideraient à la coopération. À ce titre, le cadre juridique européen constitue un point d'entrée compétitif et un atout pour l'UE : cette capacité à influencer et à faire adopter des normes et des standards est vecteur de puissance économique.

En termes industriels, la Chine et l'Europe ont intérêt à transformer en relation industrielle bien comprise leur relation commerciale, afin de réussir une transition vers un nouveau cycle de coopération dans ce domaine.

Enfin, la coopération environnementale constitue à la fois un levier et un horizon dans le cadre du rapprochement UE-Chine. Le développement durable justifie à lui seul une coopération dont la nécessité est globale et l'objectif d'intérêt commun.

De plus, l'UE peut ici faire valoir ses singularités dans les négociations. Derrière le plan de relance sur lequel s'appuie la Commission von der Leyen et l'accélération en juillet 2020 du Green Deal mis en œuvre par le commissaire Frans Timmermans, l'UE mesure bien le potentiel de sa diplomatie environnementale, qui est largement soutenue par le Parlement européen. Celle-ci pourrait accompagner les projets européens d'autonomie stratégique ainsi que la dimension politique et géopolitique du Green Deal. Une relation bilatérale refondée avec la Chine doit tenir compte de cet avantage stratégique et capitaliser sur ce consensus européen.

Il y a d'ores et déjà matière à travailler ensemble. D'autant plus que la Covid-19 a exacerbé des tendances fortes et sous-jacentes, comme le protectionnisme américain. Cela a permis à l'Europe de développer sa perception de l'environnement comme outil de puissance, conception d'ailleurs reprise par l'administration Biden. La Chine a rejoint les rangs des pays

engagés dans des objectifs climatiques ambitieux ; elle est maintenant attendue dans sa capacité à s'engager avec d'autres pays dans l'effort collectif.

1. La coopération économique suppose des avancées politiques

Une coopération entre l'Union Européenne et la Chine trouve son aboutissement dans des défis planétaires tels que les transitions environnementale, économique, ou industrielle.

De la question du travail forcé à une discussion politique multilatérale

Le futur accord doit présenter des engagements sur le respect des droits fondamentaux et la ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), notamment celles interdisant le travail forcé. C'était une demande européenne, notamment française, qui restait non résolue à la mi-décembre et à laquelle la Chine a donné des gages dans la dernière ligne droite des négociations. Reste à voir si cet engagement « en principe » se soldera par de réelles avancées, et c'est à ce niveau que cristallisent déjà les débats autour de la future ratification. Une idée clé serait qu'un groupe d'experts indépendants s'en assure au sein d'un mécanisme d'application et de contrôle.

De manière générale, une meilleure collaboration sur le plan multilatéral est un prérequis essentiel à toute forme de coopération entre la Chine et l'Europe.

En effet, la Chine est nouvelle sur la scène mondiale du fait de sa croissance rapide et récente. Or, les enjeux globaux tels que la sécurité mondiale et le changement climatique doivent nécessairement être résolus avec tous les acteurs internationaux. La voie du multilatéralisme doit donc être empruntée : la Chine doit être plus intégrée dans les différentes organisations internationales comme l'OMC ou le FMI et participer activement à la mondialisation. Elle a encore le statut de pays « en voie de développement » : peut-être serait-il temps qu'elle accède au statut d'économie de marché.

Il en va de même en ce qui concerne les relations politiques sur les enjeux sécuritaires : si la Chine a envoyé 3000 casques bleus aux Nations Unies en Afrique, son action reste souvent considérée comme trop solitaire — elle traite

notamment le problème de la piraterie dans le Golfe d'Aden de manière isolée. Le pays devrait jouer un plus grand rôle dans les relations politiques, pour traiter des conflits intérieurs comme extérieurs. L'UE et la Chine partagent un intérêt convergent dans le cadre des relations internationales, notamment sur des sujets tels que la démilitarisation et la dénucléarisation, comme le montre le traité du 14 juillet 2015 du nucléaire iranien. Ainsi, le traité de non-prolifération ne doit plus être américano-russe, mais plus globalisé, tout comme la négociation sur la propagation des armes stratégiques, encourageant à plus de participation.

Cette discussion politique serrée, une fois amorcée, doit permettre d'œuvrer vers une meilleure coordination économique.

Coopération économique

En termes de réserves de devises, la part de l'euro représente 26% des réserves chinoises. Ces réserves sont le résultat d'un cycle des dernières décennies de commerce ; elles doivent aujourd'hui trouver à s'investir dans un nouveau cycle d'investissement. Symbolisée par l'accord d'investissement du 30 décembre, cette coopération économique doit trouver son équilibre entre collaboration éclairée et autonomie stratégique.

Ce traité prévoit l'intensification des relations économiques et commerciales entre l'UE et la Chine. Il garantit aux investisseurs de l'UE un plus large accès à la Chine, ainsi que la possibilité d'y créer des entreprises européennes. Il contribue aussi à la mise en place de conditions de concurrence plus équitables, et consacre l'engagement de la Chine sur le respect de la transparence en matière de subventions des entreprises d'État. Il couvre de multiples secteurs de coopération comme la santé, les télécommunications, les services financiers, ou encore ceux liés au transport aérien. Si l'UE est le premier partenaire commercial de la Chine depuis des années, l'inverse s'est avéré en 2020 : les intérêts économiques communs entre les deux puissances sont donc énormes.

Stratégique pour la Chine qui cherche à rééquilibrer son commerce et ses investissements, cet accord est aussi nécessaire pour l'UE qui reste critique face aux routes de la Soie, et pose pour condition nécessaire d'un rapprochement d'y être partie prenante, et que la Chine rejoigne le Club de Paris sur la renégociation de la dette. Ce premier pas vers un accord global sur les investissements témoigne d'une volonté de

relancer une économie mondiale anémique, par un engagement en faveur du multilatéralisme.

Cependant, l'accord gagnerait à faire, au cours du processus de ratification, une part plus importante à l'industrie. En effet, l'UE et la Chine sont deux puissances industrielles, et on ne saurait négliger ce type d'investissement à l'heure où les industries se recomposent. Si les télécommunications et le Cloud sont largement évoqués, on ne peut désormais plus dissocier les secteurs des DATA et de l'industrie, dans un monde tourné vers l'usine 4.0, ou l'usine du futur. D'autres limites se font sentir, notamment un manque d'ambition sur la question environnementale, et une impasse sur la question des matières premières et stratégiques. Des insuffisances concernant la question du travail forcé ou l'absence de proposition concrète pour le règlement des différends peuvent aussi être avancées. Malgré tout, cet accord vient répondre aux attentes de longue date de la Chambre de commerce européenne à Pékin et incarne une volonté pragmatique de dialoguer ouvertement, bienvenue dans le contexte actuel.

Du reste, afin de se maintenir au plus près des transformations du monde actuel, la Chine et l'Europe ont donc intérêt à transformer leur relation économique et commerciale en une coopération plus proprement industrielle.

Coopération industrielle

En effet, la coopération sur le plan industriel semble essentielle pour renouveler les relations UE-Chine et les conduire à une nouvelle ère de collaboration.

Même si la part centrale de l'Allemagne dans ces échanges et les conséquences du Brexit sont à prendre en considération, l'Europe reste le premier marché mondial et le premier partenaire économique de la Chine. Les deux parties ont donc tout intérêt à renouveler des partenariats industriels dans les secteurs où un nouveau cycle technologique est nécessaire, et à l'initier dans des domaines qui ont été abordés de façon plus simplement commerciale. En effet, l'UE et la Chine parviennent aujourd'hui à la fin d'un premier grand cycle qui doit se réinventer : de nombreuses coopérations bilatérales entre notamment la France et la Chine ont eu lieu sur de grands secteurs industriels, comme le nucléaire, l'aéronautique ou l'automobile, qui vivent ou s'approprient à vivre des évolutions technologiques majeures. La coopération chinoise s'est étendue à d'autres pays

européens mais aussi à d'autres pays asiatiques et aux États-Unis. En fait, l'ère de « technologies contre marchés » doit laisser place à l'ère de « technologies contre technologies », de co-développement de marchés, et marginalement, de « savoir-faire contre marchés ».

De plus, l'UE doit identifier finement les secteurs qui sont les plus stratégiques pour elle, comme le fait déjà la Chine. Les relocalisations ne sont un avenir ni inéluctable ni nécessairement souhaitable. Ainsi, une recommandation serait de ne pas relocaliser les industries traditionnelles (semi-conducteurs, pharmaceutiques — paracétamol, télévisions...), mais de bien localiser, ou de co-localiser si un partenariat crédible émergeait, les nouvelles industries autour de l'intelligence artificielle, des technologies environnementales ou des services du génie environnemental. Parmi les domaines stratégiques où l'UE pourrait tirer son épingle du jeu et prendre la main sur les discussions, les matières premières constituent également un domaine idéal de collaboration, qu'il s'agisse de matières premières agricoles ou minérales, notamment autour des terres rares : dans le cadre d'un accord commercial entre la Chine et l'UE, un tel partenariat pourrait être stratégique. Il faut cependant que les deux parties travaillent sur le secteur pour le rendre plus juste et plus compatible avec les enjeux alimentaires et écologiques.

Coopération environnementale

C'est bel et bien sur la question environnementale que la coopération UE-Chine trouve tout son sens. La question des biens publics mondiaux, en ne souscrivant pas aux seules sirènes de la rivalité politique, constitue un enjeu de coopération mondiale à développer, face à des défis majeurs comme la transition énergétique et le changement climatique.

Le rôle de la Chine est central à ce sujet, notamment dans la perspective de l'Accord de Paris : le gouvernement de Xi Jinping a décidé de passer le pic d'émission de carbone avant 2030 et ambitionne d'atteindre la neutralité carbone en 2060. Cependant, 85% de l'énergie primaire en Chine reste carbonée et ses émissions représentent 27% des émissions mondiales. Si le processus reste donc à accélérer, étant donnée la part considérable de la Chine dans la consommation annuelle du « budget carbone disponible à l'humanité », afin d'atteindre l'horizon espéré d'une limitation du réchauffement à 2 degrés, les objectifs de la Chine sont ambitieux. Datong, ville du Shanxi, la

région houillère la plus riche de Chine, dispose d'une réserve de charbon pouvant l'approvisionner encore 200 ans au rythme actuel, grâce à une extraction peu coûteuse. Or, la ville a décidé d'investir plus de 100 milliards de yuan pour se convertir d'ici 5 à 10 ans en une capitale de l'économie hydrogène avec séquestration du carbone. La Chine affiche donc une forte volonté de s'engager dans la transition énergétique, même si des annonces de clarification des émissions à l'horizon 2030-2036 restent attendues, la confirmation du 14^{ème} Plan Quinquennal de mars 2021 étant à ce titre décevante.

Pour l'UE, de son côté, l'environnement est un outil de puissance et de pouvoir, comme l'illustre l'exemple du Green Deal qui s'est incarné en plan de relance. Celui-ci s'inscrit dans une vision réactualisée du monde et du commerce, et témoigne d'une volonté européenne d'investir et de se ré-industrialiser en phase avec la transition énergétique. La présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a positionné l'objectif : l'UE sera neutre en émissions de gaz à effet de serre en 2050, mais aussi à -55% des émissions de CO₂ dès 2030 par rapport aux émissions de 1990. La transition énergétique doit permettre à l'Europe de prendre en main son destin, preuve en est la loi Climat votée au Parlement européen le 7 octobre 2020 : elle préconise la diminution de 60% des gaz à effet de serre dans l'UE d'ici 2030, objectif plus ambitieux encore que celui posé par la présidente de la Commission précédemment — bien que les travaux des Nations Unies indiquent que, pour respecter l'Accord de Paris, les émissions européennes doivent baisser d'au moins 65% d'ici 2030. Les chefs d'Etats de l'UE doivent maintenant accepter leur responsabilité et envoyer un signal fort pour relever les ambitions des objectifs nationaux, démontrant qu'il est possible d'avancer ensemble.

L'enjeu environnemental est macro-économique, et concerne la gouvernance financière : si convertir une tonne de carbone coûte environ 100 euros, résorber tout le carbone émis dans le monde coûterait 4 000 milliards d'euros, soit l'équivalent du PNB allemand. Du reste, le changement climatique constitue une priorité et exige des solutions drastiques : quels que soient l'état des relations bilatérales et l'avenir des tensions sino-américaines, le développement durable justifie à lui seul une coopération mondiale.

Or, les possibilités de collaboration UE-Chine dans ce domaine ne manquent pas. L'électrification

de la Chine est l'occasion pour l'Europe de se positionner comme leader. Elle peut ici mettre en avant sa méthodologie, ses normes édictées et ses technologies pour accompagner la Chine dans sa transition écologique, jouant ainsi de ses avantages comparatifs. À l'inverse, la Chine peut apporter à l'Europe son expertise dans le passage à l'échelle et le déploiement rapide des nouvelles technologies, dans le cadre de la réalisation du Green Deal. La réponse aux différentes menaces sur la vie sur Terre sera forcément une politique d'écologisation qui englobera tous les domaines (agricole, urbain, industriel...) : il y a ici de la place pour une coopération sino-européenne intégrant les domaines industriels et technologiques. Il y a aura alors, au bout du compte, une compétitivité écologique.

Aussi existe-t-il de nombreuses pistes de coopération technologique dans le domaine des nouvelles énergies. La transition énergétique implique de s'appuyer sur de nouvelles technologies pour transformer le charbon en hydrogène sans provoquer d'autres émissions de gaz à effet de serre. Si la coopération et les recherches technologiques aboutissaient, il serait alors possible de faire des réserves de charbon non plus un fardeau, mais un atout transformé en hydrogène. En outre, la Chine est le plus grand producteur de turbines, d'éoliennes, et de panneaux solaires : des coopérations peuvent être envisagées sur ce genre d'équipements également, incluant l'accélération de leur déploiement dans les pays en développement ou en voie d'émergence. Enfin, l'urgence écologique a pointé la nécessité de faire émerger de nouveaux modèles industriels, dans lesquels la coopération entre l'UE et la Chine peut s'avérer un véritable atout.

Quoiqu'il adienne, la Chine est absolument clé dans la lutte contre le changement climatique : elle émet plus de carbone que l'Europe et les Etats-Unis réunis. En outre, les Européens, du fait de leurs importations massives de Chine, ont un lourd bilan carbone étroitement lié aux politiques énergétiques de ce pays. Il en va donc d'un intérêt commun pour l'UE et la Chine de travailler ensemble. L'implication chinoise est d'autant plus importante qu'elle a un rôle à jouer sur la biodiversité, une question souvent délaissée dans la question du changement climatique. Or, pour atteindre leurs objectifs respectifs de neutralité carbone, la Chine et l'UE ont besoin de ce puits de carbone qu'est la nature.

Quels seraient alors les acteurs stratégiques de ces transitions énergétiques ? En premier lieu, les

citoyens eux-mêmes : ce sont les plus concernés par leur vulnérabilité, et les plus impliqués pour le sort de leur descendance face au changement climatique. Sur cette base, les gouvernements peuvent donc être long-termistes et stratégiques – et ce, d'autant plus lorsqu'ils sont assurés de la durée, le gouvernement chinois ayant ici l'avantage par rapport aux gouvernements occidentaux. Parmi les acteurs stratégiques, il faut compter certaines entreprises du secteur de l'énergie qui s'intéressent aux questions climatiques, notamment en appréhendant le futur au moyen de scénarii. En revanche, l'expérience indique que malgré des avancées récentes, notamment une réticence partagée croissante à financer des projets de charbon, les acteurs financiers (investisseurs, banques) demeurent lents à agir de manière spontanée. En effet, les banques ont un intérêt conjoncturellement réduit à s'impliquer du fait de la liquidité des marchés financiers. Il faut cependant inciter le système bancaire à agir par des incitations et réglementations publiques coordonnées, détaillées ci-dessous.

Malgré les efforts de la Chine pour honorer ses engagements écologiques, la pandémie a amené trois difficultés principales pour la coordination de ces mesures. Tout d'abord la lenteur de la reprise économique, y compris en Chine où celle-ci reste soumise à des incertitudes ne serait-ce qu'à l'export si la pandémie devait durer ; ensuite, l'inégalité mondiale, et finalement, la possibilité d'une déglobalisation partielle, du moins une relocalisation en partie de chaînes de valeur dans le sens d'une limitation des risques. En effet, nombre de multinationales recentrent leurs stratégies face à la crise. À moins d'une coordination forte, à ce jour à peine esquissée par le G20, ces trois facteurs auront un impact conséquent sur le verdissement des activités des pays.

La crise sanitaire a également engendré une prise de conscience sociétale de l'urgence écologique : la nécessité d'une transition énergétique et économique rapide est plus communément acceptée par les sociétés, et les acteurs économiques ont amorcé une voie de partage des bénéfices qui leur garantisse un *hedging* des risques. Le développement vert a une ambition à court-moyen terme, et n'inclut pas de renoncement à la croissance. Cependant, si le développement actuel n'est pas durable à l'échelle de l'humanité, le rendre tel est un premier pas nécessaire vers ce que l'on peut appeler une civilisation écologique, notion proposée par la Chine, aux contours encore flous.

Il est donc nécessaire de résister à la tentation du repli, pour renforcer ou créer des liens de collaboration dans de nouveaux secteurs aptes à accélérer le développement vert, notamment entre l'Europe et la Chine. Face à un besoin de résilience à la fois réaliste et ambitieuse, quelles sont, plus concrètement, les recommandations d'actions ?

2. Recommandations d'actions et leviers stratégiques pour répondre au défi environnemental

Pour une coopération environnementale et technologique

Plusieurs pistes pour œuvrer vers une meilleure coopération environnementale et technologique sont d'ores et déjà identifiées.

Tout d'abord, plus qu'un exemple de collaboration, l'électrification des usages en Chine est un enjeu d'avenir central pour arriver à la neutralité carbone, comme il a été évoqué plus haut. En effet, l'électricité transporte à la fois information et énergie, et peut être produite de manière dé-carbonée.

Ensuite, la question de la capture de CO₂ apporte des éléments de réflexion intéressants. Les recherches les plus pointues sur la photosynthèse artificielle ont montré que certaines plantes capturent mieux le carbone que d'autres, grâce à une photosynthèse en C₄, et non en C₃ comme la plupart des plantes. En effet, la majorité utilise trois atomes de carbone pour construire leurs tissus avec le gaz carbonique et l'eau. Contrairement à la photosynthèse en C₄, il arrive que celle en C₃ absorbe de l'O₂ et rejette du CO₂, au lieu d'absorber du CO₂ dans l'atmosphère. La recherche se penche donc sur l'ingénierie génétique, afin de transformer des plantes C₃ en C₄. L'enjeu est immense : parvenir à transformer des plantes, qui pourraient éventuellement être comestibles, constituerait une réelle solution apportée sur le plan alimentaire comme environnemental. Ainsi, la photosynthèse artificielle pour la capture de CO₂ est un exemple de projet de recherche ambitieux que l'UE et la Chine pourraient mener en commun.

Un autre sujet est celui de l'hydrogène (H₂). Il est possible d'en fabriquer à partir de combustibles fossiles. Cependant, la technique actuelle à partir des énergies fossiles reste controversée car rejetant du CO₂ dans l'atmosphère. En outre, la quantité nécessaire à la production de H₂ est telle que les rendements seraient décroissants. Cela implique à la fois un besoin conséquent en

énergie, et de subventionner un temps les industries qui accepteraient de s'engager dans cette voie, de développer plus encore les énergies renouvelables en amont. La décarbonation du mix énergétique chinois est pourtant cruciale pour lutter contre le changement climatique ; cela ferait en outre diminuer l'empreinte carbone importée des Européens, liés par leurs importations massives de produits chinois. La décarbonation implique de reconverter des provinces chinoises entières – l'exemple de Shanxi a déjà été évoqué. La coopération européenne dans des investissements technologiques est possible : cela s'est déjà fait par exemple au Japon, où la société française Air Liquide s'est engagée sur la question de l'hydrogène. Un autre exemple est celui de la société Carbon Engineering à Vancouver (Canada), qui capture le CO₂ de l'atmosphère en parties par millions (ppm) et qui a passé une alliance avec un avionneur pour produire un carburant de synthèse à partir de ce CO₂. Les possibilités sont multiples, et l'enjeu immense. De son côté, la Chine aurait un double intérêt en ne reproduisant pas le développement qu'a connu l'Europe avec ses crises sociales, mais bien en anticipant et faisant directement le saut avec de nouvelles activités dans ses territoires de charbon.

Se pose la question de mettre en place des activités autour de l'hydrogène sur les nouvelles routes de la soie – la Belt & Road Initiative (BRI). Une telle projection impliquerait de se pencher sur le sujet des normes chinoises et européennes, et sur la coordination entre les deux entités pour parvenir à un accord normatif. L'Europe est aussi à la tête d'un projet, dit « Connectivité Europe-Asie », qui prévoit des instruments, des infrastructures, des normes, des standards, des règles sociales et environnementales. Quels projets définir ensemble, et où ? Comment mettre en lien les projets de la BRI et Connectivité Europe-Asie ? Un autre enjeu, lié en un sens à la question de la production d'hydrogène par la transformation de carbone, est celui du nucléaire. L'hydrogène peut être produit en grande quantité par le nucléaire, bien qu'il soit l'objet de controverses. La question du traitement des déchets doit donc être réglée rapidement par la transmutation – ce qui pourrait constituer un nouvel objet de coopération entre UE et Chine.

La *supply chain* doit être rendue plus résiliente pour les entreprises en Europe et en France. Pour cela, il importe d'identifier les points de faiblesse et de trouver les solutions, qui peuvent se trouver dans des productions locales et régionales. Il faut également repenser les échanges et les collaborations dans le domaine de la RSE : après la crise sanitaire de la Covid-19, le champ de collaboration doit être élargi – par exemple dans le domaine du changement climatique. Si les

fournisseurs chinois coopèrent, il faut commencer à développer des projets d'économie circulaire combinant les objectifs de protection environnementale et la création de valeurs et principes économiques communs.

Une collaboration technologique entre la Chine et l'UE apporterait des débouchés, et accélérerait le déploiement des technologies vertes et la valorisation des services écosystémiques à chacune des deux parties. La Chine présente une base industrielle compétitive et attractive pour développer son industrie verte. En outre, elle a lancé en 2015 son programme *Made in China 2025*, qui vise à augmenter la qualité de production chinoise en ciblant la recherche et le développement (R&D) et l'innovation technologique. Les connaissances techniques des fournisseurs chinois (en sciences, en chimie, en électronique...) et l'avancée technologique, par exemple, des constructeurs automobiles européens sont aussi une base de collaboration dans l'industrie automobile, ou encore dans l'industrie des batteries pour le stockage d'électricité. Une collaboration, même compétitive au niveau des firmes, pourrait permettre de grandes avancées.

Tout ceci nécessite cependant des investissements. La Chine et l'Europe ont énormément investi dans les technologies. Cependant, les entreprises privées – européennes, chinoises ou même américaines – ne sont pas, ou du moins pas suffisamment, mobilisées ni soutenues par la finance. Une prise de conscience reste à prendre par la finance privée, et ces sujets structurants ne sont pas évoqués par l'accord sur l'investissement du 30 décembre 2020.

Dans le cas des entreprises, une recommandation serait d'inciter les multinationales à directement collaborer. En effet, 70 % des brevets technologiques sont déposés par des grands groupes. La Chine a mis en place des politiques incitatives de transfert de technologies qui structurent aujourd'hui des industries performantes et compétitives. La difficulté réside dans le fait que ce ne sont pas uniquement les grandes entreprises qui font le débat : il faut faire des économies d'énergie au niveau des villes, des immeubles... Les difficultés sont souvent locales. Même si les multinationales ou l'Etat définissent des plans d'action, ce sont les artisans qui mettent en œuvre les solutions. L'environnement, ou encore l'alimentation, bien qu'ils soient des enjeux globaux, ne seront pas traités par de grandes entreprises. Les axes stratégiques doivent donc être clairs et confrontés entre eux, puis avec tous les sous-traitants, les PME et les artisans locaux, accompagnés par un effort de formation largement financé.

Cette pensée est au cœur de la ligne directrice du nouveau plan européen, et au cœur des grands plans chinois pour les grandes entreprises, relayés par les provinces et les municipalités au niveau des tissus économiques locaux : il faut construire des villes et des communautés durables, impliquant de trouver de nouvelles énergies, de changer nos modes de consommation, de production, de transport... Cela implique donc une multitude d'intervenants. Les grands groupes ne sont plus les seuls concernés. Aujourd'hui, la mondialisation, à la condition d'être repensée ainsi au-delà du pur commerce, peut encore être bénéfique. En effet, les PME et ETI représentent 90 % du tissu économique français, allemand ou encore italien, et doivent aujourd'hui se lancer dans la mondialisation. L'environnement est un secteur d'avenir et d'opportunités pour les entreprises européennes. Aujourd'hui, des phénomènes à la fois de *bottom-up* et de *top-down* sont observés : une prise de conscience émerge dans les entreprises, suivie par de nouvelles lois et applications en Chine comme en Europe. Le socle de coopération existe ; des garanties doivent être offertes aux entreprises.

Aujourd'hui, un autre frein à la progression d'une transition énergétique forte est le faible nombre de projets verts rentables proposés. D'autres pistes d'actions incluent une comptabilité extra-financière sur les enjeux de climat et de biodiversité, et un prix interne du carbone généralisé.

Pour pouvoir s'engager dans une collaboration environnementale et technologique UE-Chine forte, les pistes d'actions évoquées plus haut sont des premières recommandations. Des deux côtés, les parties doivent engager une démarche cohérente et homogène et dialoguer aux niveaux des acteurs économiques pour parvenir à une collaboration qui défend les intérêts de chacun. En revanche, dans le cas où des désaccords interviendraient – par exemple lorsqu'une législation étrangère s'applique aux ressortissants et entreprises de l'autre partie et cause une concurrence déloyale – il faudrait pouvoir s'exprimer et mener ces différends devant les instances internationales.

Coopération institutionnelle

La collaboration économique entre l'UE et la Chine doit s'ancrer dans une certaine forme de coopération institutionnelle.

Tout d'abord, la création d'un cadre juridique international efficace doit permettre de répondre multilatéralement à des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. En outre, dans une perspective d'innovation et de transition, le droit est d'autant

plus important : chaque règle juridique existante doit être reconsidérée par le prisme de l'écologie. Puisque c'est un impératif pour chaque région du monde, autant y mener une réflexion commune.

Les normes ESG sont donc un enjeu clé de la coopération internationale. L'Europe a construit un cadre juridique qu'elle continue à travailler. En plus de toucher tous les secteurs et toutes les industries, les critères réglementaires ESG constituent une singularité européenne et donc un avantage compétitif à faire valoir comme réel argument de négociation. La Chine peut ici s'inspirer de ce que les Européens ont déjà réalisé. Si des normes internationales étaient établies, le dialogue sino-européen s'en trouverait facilité. Il existe d'ores et déjà des institutions internationales qui découlent des Nations Unies, le PRI (*principle for responsible investment*) et le PRB (*principle for responsible banking*), dans lesquelles la Chine peut intervenir.

Une coopération financière est également envisageable et a déjà été évoquée dans le cadre d'une coopération pour la transition énergétique : une piste d'action évoquée est un prix interne du carbone généralisé. Cependant, plus que le prix du carbone, il faudrait cibler le volume des émissions et soutenir un prix plancher du carbone élevé, rendu ainsi incitatif sur le long terme. En effet, le marché du carbone est un système qui reste volatile, et les taxes carbonées – mécanisme simple et efficace – restent politiquement difficiles à mettre en œuvre, comme en a témoigné en France le mouvement des Gilets Jaunes. De plus, ce système de marché n'anticipe pas les transformations nécessaires. Ainsi, il pourrait être recommandé à la Chine, dans le cadre de la BRI, de se doter d'un prix du carbone dans ses investissements à l'étranger et d'inciter ses partenaires à envisager de faire de même.

Une autre piste d'action viserait les États, qui sont des acteurs centraux dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Mettre sur les marchés financiers des obligations à performance environnementale (*sustainability-linked bonds*) leur permettrait de s'auto-contraire à tenir leurs engagements.

La comptabilité privée représente un autre levier. Il serait intéressant d'activer d'avantage les parties environnementales des bilans des entreprises, ou encore de rajouter une prime climatique dans leur planification financière. Enfin, il est possible d'agir sur le coût des fonds propres : un contrôle prudentiel peut par exemple être mis en place avec les instituts de normalisations prudentielles et bancaires.

Un dernier point concerne l'inclusion de pays tiers dans le cadre d'une coopération UE-Chine.

La Chine pourrait s'investir d'avantage, en particulier lorsqu'elle se trouve solidaire de la dette d'autres États. Plutôt que d'y être une simple observatrice, elle pourrait rejoindre le Club de Paris, occuper une place de plein exercice dans les mécanismes internationaux de restructuration de dette. L'aide aux PME est un aspect important dans l'enjeu commun UE-Chine du refinancement et de soutenabilité de la dette.

Coopération scientifique et culturelle

Dans le cadre d'une coopération scientifique, le maître-mot de la neutralité carbone est l'électrification. Ce premier enjeu de taille ouvre la voie, nous l'avons vu, à une première coordination UE-Chine. Avec lui viennent aussi les questions de batteries, d'électrolyseurs... Tout ceci mène à un travail de réflexion sur un écosystème nouveau, sur les voitures, les réseaux électriques, les bâtiments, les villes dans leur totalité. Il s'agit maintenant de voir s'il est possible pour l'Europe et la Chine de fournir ensemble ce travail de réflexion sur une connectivité généralisée au moyen de la science. Les pistes d'actions formulées plus haut sont des premières idées d'action, qu'elles concernent l'ingénierie génétique pour la photosynthèse artificielle, la technique dans le nucléaire, l'aéronautique, l'automobile ou encore l'hydrogène.

Aujourd'hui, les technologies de l'information sont essentielles. Les Nations Unies sont sur le point d'adopter un dispositif pour élever l'accès au digital au rang de droit humain. Elles permettent la création de réseaux, l'accès à la culture, à la communication avec l'autre, au développement de la curiosité des utilisateurs. Plus encore, face à la crise sanitaire actuelle, il est nécessaire de penser à d'autres formes d'échanges humains dans un contexte où les déplacements sont limités – notamment dans la création artistique. Ce type d'échange peut permettre, malgré tout, un enrichissement de chacun et la création de nouvelles solidarités. Dans le cadre artistique, cela suppose également une circulation des œuvres.

Les technologies sont cependant à double-tranchant dans ce domaine. Si, en effet, elles permettent un échange, elles peuvent aussi créer des bulles culturelles imperméables les unes aux autres. Ces outils doivent être mieux maîtrisés pour créer de nouvelles curiosités – les médias, les institutions et l'éducation ont un rôle à jouer dans l'éveil d'un intérêt pour cette nouvelle offre et une diplomatie culturelle est à refonder.

Finalement, il apparaît important de prendre en compte l'aspect humain et culturel dans les échanges, et non pas les seuls investissements. Les échanges humains, qu'ils soient culturels, éducatifs ou scientifiques sont cruciaux pour la

vision du futur. La Chine a investi largement dans les aspects patrimoniaux, culturels et identitaires – c'est aujourd'hui le premier pays sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Union européenne a tout intérêt à collaborer avec la Chine dans ces sujets-là.

Sur ce point, le rôle des diasporas est intéressant à relever. Si elles engendrent des flux économiques conséquents — 70 milliards d'euros partent d'Europe vers l'Afrique chaque année, elles permettent aussi des interactions culturelles, puisque des entrepreneurs vont parfois développer leur activité à l'étranger, souhaitant par la suite s'implanter dans leur pays d'origine, où ils font parfois figure de *role model*. Ces bonnes pratiques peuvent tout à fait être dupliquées entre la Chine et l'UE, avec des échanges humains, dans une optique qualitative et non quantitative : des élèves partant se former à l'étranger, ou encore des ressortissants partant y travailler.

C'est dans le domaine de la culture qu'apparaissent finalement le mieux les spécificités qui, bien comprises, peuvent éviter les rivalités et malentendus. Dans la tradition philosophique et donc sociale chinoise, la transformation de la société ne passe pas par la politique, mais par l'individu. Ce dernier n'y est pas le même que dans la culture européenne : en Chine, l'individu est indissociable des autres et de la nature. Cette tradition peut aider à penser les transformations sociétales, et à tout le moins, rendre la pareille à une Chine qui a énormément investi dans sa maîtrise des concepts de l'Occident.

L'échange implique la connaissance de la culture de l'autre et le maintien, en dépit des tensions actuelles, d'une collaboration culturelle à refonder entre Chine et UE.

3. Quels freins réels ?

Les freins à dépasser pour atteindre une collaboration sino-européenne

Un premier frein est l'écart de la Chine, pour encore quelques années, entre ses engagements de neutralité carbone, ses investissements verts volontaristes, et la perpétuation d'investissements charbonniers sur son territoire et le long de la BRI. Si le second Sommet des routes de la Soie en 2019 a annoncé un verdissement des investissements de ce programme, il n'y a pas de rapport d'évaluation clair en ce sens ; la question des exportations de charbon chinois vers les pays tiers (notamment africains) reste entière. Évidemment une Union Européenne qui n'adhère ni au niveau de Bruxelles ni de ses pays membres à la BRI peut

difficilement demander des aménagements de l'extérieur, mais elle l'a réussi via ses parts au capital de l'AIB, qui s'est explicitement retirée de ce type de financements. Il y a ici une double nécessité : dépasser la *realpolitik* et rester cohérent. Les projets émetteurs ne doivent pas être soutenus ; il faut au contraire continuer de s'intéresser au développement d'autres types d'énergie.

Une deuxième difficulté a trait au financement du développement durable. Tout d'abord, les banques n'ont aucun intérêt à s'impliquer du fait de la liquidité des marchés financiers. De plus, les *green bonds* sont un échec car ils ne rapportent que 8 points de base ; les taux zéros et les taux négatifs doivent être évités. Si les acteurs publics et les banques de développement peuvent montrer un chemin, il y a un besoin que les acteurs privés viennent en complément. Pourtant, par exemple dans le cas de l'hydrogène, de nombreux pays ont récemment démontré leur intérêt dans ce domaine. Cependant, les acteurs privés considèrent que le secteur reste encore risqué et préfèrent attendre avant de s'engager.

Enfin, un dernier frein touche à la souveraineté technologique, qui rend les industriels méfiants. En effet, la Chine a rattrapé son éclipse technologique – notamment en envoyant massivement des étudiants se former en Occident. Il y a alors un risque de compétition dans le domaine de la technologie qui pourrait freiner la coopération entre l'Europe et la Chine.

Vers une polygouvernance ?

La relation entre l'UE et la Chine dépasse le simple bilatéralisme et peut probablement, à plus vaste échelle, influencer la donne internationale.

Son premier impact à l'échelle planétaire est environnemental : la Chine accueille la COP15 sur la biodiversité et doit montrer sa capacité à engager des tiers dans la coopération internationale ; le développement d'actions pour lutter contre le changement climatique répond à un enjeu mondial.

Un autre effet de cette coopération porte sur l'inclusion et le développement, notamment en Afrique. Cela rejoint l'idée de la nécessité d'une gouvernance inclusive : les pays tiers doivent être pris en compte, il ne s'agit pas de se baser uniquement sur une relation bilatérale UE-Chine. Dans le cadre du développement sur le continent africain, une recommandation consisterait en la décarbonation de tous les investissements en Afrique. Il est ici à noter que les critères écologiques doivent être placés en priorité face aux critères du prix des énergies (renchérissés en Afrique par le coût d'un capital sous-abondant). Cette dernière remarque est le

fruit d'une demande issue des Suds eux-mêmes : avec des besoins énormes de financement de la croissance et de transformation économique, même des prix de l'énergie supérieurs à la moyenne de ceux au nord rencontrent une demande qui, sinon, n'est pas fournie. En l'absence d'une réforme financière mondiale et en absence d'afflux suffisant de capitaux vers les Suds, c'est la vision par les prix qui est, de fait, normative. L'UE et la Chine ont un rôle à jouer dans le développement d'un pipeline de projets à court terme et, à long terme, dans l'appui à des systèmes bancaires mieux capitalisés en Afrique. Un partenariat tripartite pourrait y être mis en place pour suppléer aux carences des États et investir dans les énergies vertes.

Bien que les États aient un rôle central, le multilatéralisme doit passer par la polygouvernance. En effet, sur des questions des conflits géopolitiques par exemple, on observe un passage de l'interétatique vers l'infra-étatique. Cela implique donc une nouvelle manière de les résoudre, avec d'autres acteurs qui peuvent entrer en jeu. Cela vaut pour d'autres sujets, tels que le changement climatique ou encore le développement : les États ne sont plus seuls décideurs et penseurs, les acteurs non-étatiques (citoyens, entreprises...) doivent aujourd'hui être inclus.

La Chine a un rôle à jouer dans cette gouvernance inclusive avec des acteurs multiples : il s'agirait qu'elle soit mieux intégrée au système mondial, répondant à l'impératif de coordination, avec les responsabilités que cela implique. En somme, la crise sanitaire fait ressortir la nécessité de multiplier les échanges entre pays et acteurs, non seulement pour faire face à la conjoncture actuelle, mais aussi pour répondre à l'urgence climatique et mieux appréhender les tensions géopolitiques et idéologiques à l'échelle générationnelle.

4. Quelle méthode de discussion ?

Si l'on peut légitimement s'inquiéter de dérives verbales sur les sujets chinois en Europe, et sur les réactions européennes par la Chine, l'essentiel de la diplomatie reste axé sur le long terme, à la nécessaire acceptation des différences et des différends.

Jean-Pierre Raffarin mentionne « 3 cercles de coopération » avec la Chine, qui se résument en des « divergences politiques, des intérêts économiques communs, une indépendance dans l'interdépendance multilatérale. »

Mais ces trois cercles s'interpénètrent. Sur les sujets politiques où existent des « désaccords

fondamentaux », le feu n'est pas univoquement rouge : les négociations économiques peuvent faire avancer les lignes sur le respect des droits de l'homme dans le champ précis de la diplomatie, tant la Chine « si elle ne veut pas être isolée, a besoin de l'Europe ». À condition que l'Europe en ait clairement et univoquement conscience, l'assume et se tienne à cette position, et seulement si les engagements sont vérifiables et qu'il existe une volonté de les examiner.

Le principe de réciprocité pour la balance commerciale n'empêche pas, au contraire, lorsque est abordé l'investissement, une discussion précise et fondée sur les intérêts stratégiques au-delà des seuls dogmes économiques. Les deux parties doivent négocier sur une position assumée quant à leurs priorités stratégiques, ancrer les collaborations sur cette compréhension. Les secteurs les plus importants où il faut renforcer la collaboration, sont ceux des matières premières, agricoles et minérales, des industries d'avenir, sur lesquelles les coopérations effectives seront plus efficace que les taxes et tarifs douaniers.

Enfin si le feu est davantage vert pour la coopération internationale, le multilatéralisme, l'UE et la Chine n'ont pas nécessairement la même acception du multilatéralisme. Sans s'aligner, la réponse européenne doit viser à sa souveraineté, envers laquelle un dialogue continué avec la Chine fait partie des outils. Pour que cet outil ne se grippe pas, son lubrifiant demeurera une certaine retenue dans les termes.

CONCLUSION – QUELLE COOPERATION POSSIBLE ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA CHINE ?

Plusieurs formes de coopérations sont possibles entre l'UE et la Chine. Les deux entités peuvent se rejoindre sur les questions économiques, culturelles, scientifiques, de santé, de sécurité, d'éducation, ou encore de tourisme, sur la base de partenariats commerciaux déjà existants et renforcés par la détention massive de réserve en euros de la Chine.

De nombreuses pistes d'actions et recommandations ont été évoquées, servant les intérêts de l'UE dans sa relation avec la Chine. Cependant, pour qu'elles soient mises en place, des avancées politiques entre les deux parties sont nécessaires. Un dialogue clair avec des attentes précises, notamment sur les visions du climat comme politique de projection, ou encore sur la coopération technologique et financière (y compris dans les pays tiers) doit être établi si l'on veut parvenir à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. La Chine, nouvelle sur la scène mondiale, a une approche plus bilatérale que globale.

Enfin, des questions demeurent : de quelles règles se doter pour la gestion durable des matières premières ? Comment rendre inclusifs les bénéfices sociaux de l'innovation ? Ces questions concrètes sont essentielles, d'autant plus que des freins pourraient bien entraver ce processus, s'ils ne sont pas dépassés. Parmi eux, on relève le grand écart de la Chine entre ses engagements de neutralité carbone à l'horizon 2060, et la perpétuation d'investissements charbonniers sur son territoire et le long de la Belt & Road Initiative. Ces ambiguïtés n'ont pas été clarifiées en mars 2021 par le 14^e plan quinquennal, dont les ambitions déçoivent quant à l'horizon d'atteinte du pic des émissions. Il faut traiter sérieusement les enjeux de long terme de la souveraineté technologique, de la compétition entre blocs, toutes causes possibles de « stop and go » dans les relations bilatérales.

Malgré les freins identifiés, le maintien d'un dialogue ouvert mais précis entre l'UE et la Chine est essentiel. L'Union Européenne doit continuer sa mue et faire respecter sa montée en puissance diplomatique tant en interne de l'UE que dans sa relation à la Chine : au-delà des relations d'État à État, c'est à l'UE en tant que communauté de négocier les termes d'une nouvelle relation bilatérale avec la Chine. C'est par cette voie qu'elle confirmera son statut de « puissance d'équilibre ».